

Conseil Communautaire du 18 janvier 2024

Théâtre de Chalais

Note de Synthèse

Débat d'orientations budgétaires (DOB)

I. Développement économique

1. Attribution de subventions aux entreprises du territoire au titre du dispositif « Commerce Artisanat Proximité Sud Charente »

La Communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne a mis en place, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, un dispositif d'accompagnement des entreprises du territoire sous l'acronyme « CAP Sud Charente », recouvrant la volonté d'un soutien au « Commerce Artisanat et Proximité Sud Charente ».

Cette action collective permet d'apporter aux entrepreneurs des aides techniques à travers un bilan diagnostique complet de l'entreprise et des aides financières à l'investissement à hauteur de 20 à 30% d'une dépense éligible.

Une dotation financière a ainsi été validée sur la base de 40 000€/an en 2023, 2024 et 2025, co-financée à parité entre la Communauté de communes et la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour la gestion administrative du dossier de l'entrepreneur, le principe d'un seul ou de deux payeurs selon le dossier, d'un commun accord entre la Région et la Communauté de communes, a été retenu et ce dans le respect d'une consommation paritaire de la dotation à terme.

Pour rappel, les aides individuelles aux investissements sont ouvertes aux entreprises de moins de 10 salariés dont l'activité sédentaire ou non sédentaire, est créée depuis « plus d'un an », en développement ou en transmission-reprise située sur le territoire de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne et plus largement du Pays Sud Charente. Le montant des dépenses d'investissement subventionnables doit être au minimum de 5 000 € HT et non engagé avant la saisine écrite de la Communauté de communes.

L'entrepreneur est ainsi accompagné dans ses démarches et bénéficie d'un appui à la mobilisation d'aides financières, locales ou autres, en soutien à ses projets d'investissements.

Le Comité d'Examen des projets, composé des élus du territoire Sud Charente et de la région Nouvelle-Aquitaine, des développeurs économiques, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie, étudie les projets et délivre des avis pour l'attribution des financements. Celui-ci s'est réuni le 01/06/23 et le 19/12/23.

Cinq entrepreneurs du territoire Lavalette Tude Dronne ont présenté leurs projets devant ce Comité.

Aux vus des règlements d'intervention, quatre demandes ont bénéficié d'un avis favorable dont trois subventions au titre de CAP Sud Charente et une subvention hors dispositif local.

Pour information, le paiement de deux dossiers sera géré en direct par les Services de la Région Nouvelle-Aquitaine, soit au titre du partenariat « CAP Sud Charente », soit au titre de la politique régionale et ses dispositifs d'aides financières à l'économie territoriale et aux démarches de transition des entreprises. Il s'agit des dossiers suivants :

Nom et localisation de l'entreprise et bénéficiaire	Base HT éligible Taux 20%/30%	Dispositif retenu	Subvention proposée	Payeur retenu
Poterie de la Passiflore MAFFRE Xavier Aubeterre / potier-céramiste	17 257€ 30%	CAP Sud Charente CC LTD/Région NA	5 177€	Région NA
Allary menuiserie ALLARY Louis et JEAN Romaric Combiers / menuiserie	22 000€ 35%	Economie territoriale Transition Energétique Nouvelle-Aquitaine	hors ACP	hors ACP

Deux autres dossiers seront quant à eux gérés en direct par les Services de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne et font l'objet de la proposition d'attribution des subventions ci-après :

Nom et localisation de l'entreprise et bénéficiaire	Base HT éligible Taux 20%/30%	Dispositif retenu	Subvention proposée	Payeur retenu
JC FIT DESPRET Jean-Claude Montmoreau / sport fitness	28 670€ 30%	CAP Sud Charente + Formation Gestion	8 601€	CC LTD
CREA SAI FER COUTANT-BROSSARD Marie-Laure Chalais / pressing	26 149€ 30%	CAP Sud Charente	7 845€	CC LTD

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De valider l'attribution des aides proposées par le Comité d'Examen des Projets, selon le tableau ci-dessus ;**
- **D'autoriser la réalisation des écritures financières relatives à cette action ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.**

Décision du Conseil Communautaire

2. Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour le poste de cheffe de projet économie-emploi-formation pour l'année 2024

Dans le cadre du contrat de Développement et de Transitions établi entre le Pays Sud-Charente et la Région Nouvelle Aquitaine, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne bénéficie de dispositifs de financements réservés à l'animation et à la mise en œuvre de projets locaux de développement économique.

Parmi les actions bénéficiant d'un soutien régional au titre de ce contrat figure un soutien à l'ingénierie économique, mission portée par les deux Communautés de communes 4B et Lavalette Tude Dronne, membres et cosignataires de ce contrat.

Cette délégation partenariale s'inscrit dans la prolongation des diverses collaborations existantes en matière de développement économique entre les Communautés de communes du Pays Sud Charente.

Les dernières actions menées en partenariat par les Communautés de communes 4B et Lavalette Tude Dronne ont permis :

- La mise en place d'un nouveau dispositif de soutien aux artisans et commerçants avec l'objectif d'accompagner les projets des commerçants, artisans, prestataires de services de proximité au profit du développement de l'attractivité économique du territoire
- La poursuite d'un appui individuel aux entrepreneurs en soutien à leurs projets d'implantation, de développement, d'investissement, de recrutement et/ou d'innovation afin d'encourager et faciliter leurs démarches de transition dans divers domaines dont la gestion énergétique et l'approche sociétale en entreprise
- La construction d'opérations partenariales pour traiter de sujets thématiques dont l'emploi en priorité avec un événement de type « Job café » ayant produit des résultats encourageants en matière de promotion des opportunités d'emplois locaux.
- Une présence accrue en entreprise et un appui confirmé aux réseaux d'entreprises

Les actions prioritaires pour l'année 2024 attendues de la mission d'animation et de développement économique, en lien avec les axes stratégiques du Contrat régional de Développement et de Transitions, le Schéma d'Attractivité Economique Sud Charente et la feuille de route de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne visent à :

- Animer et gérer l'action collective de proximité « Commerce artisanat proximité Sud Charente » au bénéfice de la revitalisation commerciale des centres bourgs et d'un accompagnement des commerçants et artisans aux enjeux de transitions énergétique et sociétale.
- Consolider les réseaux locaux d'entreprises, associations de commerçants ou Club d'entreprises, créant du lien, de l'entre-aide et des initiatives de développement local
- Poursuivre l'identification des opportunités d'immobilier professionnel à requalifier et à valoriser pour lutter contre la vacance et offrir des alternatives d'implantation aux entrepreneurs
- Soutenir la formation, la montée en compétence et l'innovation en participant aux dynamiques développées à partir de pôles urbains : les collaborations avec la technopôle de la Charente et l'ADI, Agence de Développement et de l'Innovation de Nouvelle-Aquitaine.

L'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de ces actions peut bénéficier d'un soutien régional au titre du contrat de Développement et de Transitions Sud Charente, à hauteur de 50% de 0,5 ETP, avec un plafond de subvention de 12 500€.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

- **De solliciter la Région Nouvelle Aquitaine pour bénéficier d'un concours financier pour l'année 2024 pour le poste de cheffe de projet économie, emploi et formation, à hauteur de 12 500€, soit un montant de subvention plafonnée, établi sur la base d'un taux d'intervention régional de 50% de financement régional appliqué à 0,5 ETP du poste de chef de projet économie ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette demande de subvention.**

Décision du Conseil Communautaire

II. Ressources humaines

1. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité (renouvellement d'un contrat) – école élémentaire de Montmoreau

Il est rappelé au Conseil communautaire que le temps de restauration scolaire de l'école élémentaire de l'école de Montmoreau est mutualisé avec le collège de Montmoreau. Ainsi, les enfants de l'école élémentaire du CE1 au CM2 vont manger au « self » de Montmoreau sur le temps de la pause méridienne.

De plus, depuis de nombreuses années, le Conseil départemental sollicitait de la Communauté de communes une aide cuisine. Cette demande a été acceptée lors de la rentrée scolaire 2023 en positionnant un agent.

Aujourd'hui, ce sont 90 enfants de l'école élémentaire de Montmoreau qui déjeunent au self.

Le contrat de l'agent arrivant à terme le 25 février 2024, il est convenu de reconduire l'agent sur la base d'un contrat d'une année, au titre d'un accroissement temporaire d'activité, soit du 26 février 2024 au 25 février 2025.

L'agent concerné par cette suite statutaire effectue des missions d'aide cuisine, comme la gestion de la plonge à la fin du service ou l'aide à la préparation des repas.

L'agent effectue ses missions sur la base d'une quotité hebdomadaire de 24,5/35^{ème}, cette quotité demeure inchangée.

Au regard du besoin qui est pérenne et nécessaire au bon fonctionnement du service, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée d'une année, soit du 26 février 2024 au 25 février 2025 ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.**

Décision du Conseil Communautaire

2. Création d'un emploi non-permanent de chargé(e) de mission « mobilités touristiques douces » suite au départ d'un agent du service tourisme

Par délibération en date du 28 septembre 2023, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne a créé, pour une durée d'un an, un emploi non-permanent de chargée de mission « mobilités touristiques douces » pour accompagner le développement de liaisons douces sur le territoire et développer l'offre de services en matière de mobilités touristiques.

Ces missions s'inscrivent dans la mise en œuvre du Schéma de Développement de l'Economie Touristique (SDET) du Sud Charente, élaboré en partenariat avec la Communauté de communes des 4B.

Ce poste est actuellement occupé par une chargée de mission recrutée à cet effet.

Toutefois, le chargé de mission « développement touristique » de la Communauté de communes a indiqué quitter ses fonctions au sein de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne pour rejoindre la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême à compter du 16 février 2024, laissant son poste vacant.

Considérant ces éléments, la Communauté de communes a proposé à la chargée de mission « mobilités touristiques douces » d'occuper le poste de chargée de mission « développement touristique » à compter du 16 février 2024.

Selon ce schéma, le glissement de la chargée de mission « mobilités touristiques douces » vers des missions de développement touristique laisse sa fonction vacante.

En conséquence, afin de maintenir l'organisation actuelle du service tourisme de la Communauté de communes, il est proposé de créer à compter du 1^{er} mars 2024, un nouvel emploi non-permanent de chargé(e) de mission « mobilités touristiques douces », pour accroissement temporaire d'activité au grade d'attaché pour une durée de 8 mois.

Les effectifs du service tourisme de la Communauté de communes évolueraient de la façon suivante :

Missions	Situation avant le 16/02/2024	Situation après le 16/02/2024
« Développement touristique »	1 ETP occupé par le Chargé de mission « développement touristique »	1 ETP occupé par la Chargée de mission « mobilités touristiques douces » actuelle, en lieu et place du Chargé de mission

		« développement touristique »
« Mobilités touristiques douces »	1 ETP occupé par la Chargée de mission « mobilités touristiques douces » actuelle	1 ETP occupé pendant 8 mois par un nouvel agent à recruter
Total ETP	2 ETP	2 ETP

Pour rappel, le poste de chargé(e) de mission « mobilités touristiques douces » bénéficie d'un soutien financier de l'Etat à hauteur de 80% pendant un an.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver la création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission « mobilités touristiques douces » pour une durée de 8 mois, sur un grade d'attaché territorial ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette création d'emploi.**

Décision du Conseil Communautaire

3. Désignation du Centre de Gestion au titre de la passation du marché public de prestation d'assurance statutaire

Il est rappelé au Conseil communautaire que la Communauté de communes est adhérente au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, porté par le Centre de Gestion. Ce contrat, souscrit pour une durée de 4 ans, arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Dans ce contexte, le Centre de Gestion va engager le renouvellement de ce contrat, par le lancement d'une procédure de marchés publics, afin de souscrire un nouveau contrat groupe à adhésion facultative, à effet du 1er janvier 2025.

Au regard de l'absentéisme généralisé, conséquence indirecte de la hausse par une pyramide des âges des fonctionnaires territoriaux vieillissante, l'allongement des carrières et de l'usure professionnelle, l'assurance statutaire est bénéfique à la Communauté de communes.

Pour rappel, le montant du contrat d'assurance est de 210 100 €.

Dans le contrat en place, le Groupe Relyens recense un résultat déficitaire de 52 300 € en 2022 et un résultat déficitaire projeté à 112 300 € pour 2023.

Pour rappel il a été acté lors de la séance du 26 octobre 2023 l'approbation d'un avenant revalorisant le montant du contrat de + 11 000 €.

La présente délibération veille à mandater le Centre de Gestion afin de piloter les procédures de passation du marché public pour la prestation d'assurance statutaire.

Ce mandat n'engage aucunement la Communauté de communes pour souscrire au contrat.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'habiliter le Centre de Gestion 16 à organiser la mise en concurrence au titre du contrat groupe d'assurance statutaire ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.

<p><u>Décision du Conseil Communautaire</u></p>

III. Questions diverses